



Savoir si avec plusieurs employeurs je suis en cdi

Par **89&&**, le **18/08/2019** à **20:32**

Bonsoir

pour un prêt que je souhaiterais faire on va me demander un cdi

j ai plusieurs employeurs depuis 2 ans sans contrat par le cesu et tese suis je en cdi

merci

Par **Prana67**, le **19/08/2019** à **10:34**

Bonjour,

Je ne comprends pas pourquoi vous parlez de TESE qui est un système mis en place par l'URSAAF pour permettre aux employeurs de simplifier les formalités administratives.

Si un de vos employeurs a choisit le TESE vous devez quand même avoir un contrat ou par défaut vous êtes en CDI à temps complet. Ou alors il y a quelque chose qui m'échappe

Par **P.M.**, le **19/08/2019** à **10:44**

Bonjour,

Suivant l'art. 5 de l'[Annexe III - Chèque emploi-service - Accord paritaire du 13 octobre 1995 relatif au chèque emploi-service à la Convention collective nationale des salariés du particulier employeur](#) :

[quote]

Le chèque emploi-service peut être utilisé pour des prestations de travail occasionnelles dont la durée hebdomadaire n'excède pas 8 heures ou pour une durée dans l'année de 1 mois non renouvelable.

Pour ces emplois, le chèque emploi-service tient lieu de contrat de travail.

[/quote]

Autrement, il faut normalement un contrat de travail écrit si c'est un temps partiel...